

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 juin 2024

Etaient présents : MMES et MM FOUILLOUX, GROSROYAT, RIVIERE, DE SAEVER, LAGREZE, GERVIER, FERNANDEZ, HUDRY, LABRUNIE, AUBERTIN, MONTANARI, GOLLIET.

Absents excusés :

M. BILLARD : pouvoir à Mme GROSROYAT

M. GUYONDET

M. BADRE

M. MAKHLOUF : pouvoir à Mme LABRUNIE

Absent :

M. RENAUT

1°) Ouverture de la séance

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 7 mai

2°) Finances – Economie

- a) Etat des factures
- b) Soutien financier aux opérations de nettoyage des déchets d'emballages abandonnés – Convention avec CITEO
- c) Achat d'un téléphone portable avec abonnement pour la déléguée à la communication
- d) Création d'un emploi à temps complet pour accroissement d'activité au centre de loisirs
- e) Création d'un emploi à temps non complet pour accroissement d'activité au centre de loisirs
- f) Création de deux emplois à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité à la cantine

3°) Urbanisme

- a) Dossiers vus en commission du 30 mai
- b) Dossiers acceptés/refusés depuis le 7 mai
- c) Déclaration(s) d'intention d'aliéner

4°) Travaux, Bâtiments et Voirie

- a) Informations diverses

5°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

- a) Informations diverses

6°) Commission CLAC - Informatique

- a) INFORMATIQUE : informations diverses
- b) CLAC : informations diverses

7°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses

8°) Communauté d'agglomération

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 29/05/2024
- b) Compte rendu des différentes commissions

9°) Questions/informations diverses

1°) Ouverture de la séance

- a) Le quorum est atteint, 11 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.
- b) Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance, M. FERNANDEZ se propose et est désigné.
- c) Approbation du procès-verbal du 7 mai : Le PV est approuvé à l'unanimité.

2°) Finances - Economie :

- a) **Etat des factures** : Le document n'appelle aucune observation particulière.
- b) **Soutien financier aux opérations de nettoyage des déchets d'emballages abandonnés – Convention avec CITEO** : En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés. Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de Citeo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. Considérant l'intérêt que présente la commune de SEGNY pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo, il est proposé d'autoriser le Maire à signer ladite Convention avec Citeo. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- c) **Achat d'un téléphone portable avec abonnement pour la déléguée à la communication** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin que la conseillère déléguée à la communication puisse remplir ses fonctions dans de bonnes conditions, il est nécessaire que la commune lui fournisse un téléphone portable avec un abonnement téléphonique. Orange Business a fait parvenir une offre pour un téléphone Apple iPhone 15 Pro pour un montant de 749.90€ HT soit **899.88€ TTC** avec un abonnement à 22.40€ HT par mois soit **26.88€ TTC** pour 5 Go de data. En fin de mandat, le téléphone sera restitué et transmis à la prochaine équipe municipale. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- d) **Création d'un emploi à temps complet pour accroissement d'activité au centre de loisirs** : Considérant que le fonctionnement du centre de loisirs nécessite l'embauche de personnel pour pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions, il y a lieu de créer un emploi à temps complet d'adjoint d'animation pour la prochaine rentrée scolaire. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- e) **Création d'un emploi à temps non complet pour accroissement d'activité au centre de loisirs** : Considérant que le fonctionnement du centre de loisirs nécessite l'embauche de personnel pour pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions, il y a lieu de créer un emploi à temps non complet d'adjoint d'animation pour la prochaine rentrée scolaire. La durée hebdomadaire sera comprise en 10 et 35 heures selon les effectifs. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- f) **Création de deux emplois à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité à la cantine** : Considérant que le fonctionnement de la cantine nécessite l'embauche de personnel pour pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions, il y a lieu de créer deux emplois d'adjoint technique à temps non complet. La durée hebdomadaire sera de 20.22 heures pour un poste et 16.87 heures pour l'autre poste. Le Conseil accepte à l'unanimité.

3°) Urbanisme :

- a) Dossiers vus en commission du 30 mai
- **Déclarations préalables**
 - M. GRAMACCINI A., Chemin des Landes : terrasse en bois = avis favorable
 - M.WUTHRICH L., Chemin des Borrax : clôture + portail = avis favorable
 - M. GUYONDET Ch., Rue du Vieux Bourg : portail = avis favorable avec un recul de 2m
 - Mme LAHJOU BENGUELLA L., Chemin des Landes : changement porte entrée avec auvent et création porte garage = avis favorable
 - **Permis de construire**
 - M. Mme FRANCISCO G. et D., Chemin des Landes Lot 2 : maison individuelle R+1 avec garage = avis favorable

Arrivée de Mme GERVIER 19h10

b) Dossiers acceptés depuis le 7 mai

● **Déclarations préalables**

- Mme CASTILLA L., Rue des Hutains pour installation photovoltaïque
- M. WESSE M., Rue du Journans pour modification de toiture
- M. ODOUX A., Rue du Journans pour modification façade
- M. BLANCHETEAU R., Route de Versonnex pour modification de façades
- M. WUTHRICH L., Chemin des Borrax pour clôture et portail

● **Permis de Construire**

///

● **Dossiers refusés**

- PC de MM POUPART et MOUGEL, Vie des Tauques pour surélévation, terrasse, piscine et annexes
- PC de HOMESCENCE, Route des Rosellets, pour 8 logements
- DP de M. NIRTA F., Route des Rosellets pour un carport
- DP de M. GRAMACCINI A., Chemin des Landes pour une terrasse

c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : 4 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

4°) Travaux, Bâtiments et Voirie

a) Informations diverses :

- Travaux de l'école : le génie civil a pris un peu de retard en raison des intempéries. M. le Maire rappelle que les horaires autorisés pour les entreprises vont jusqu'à 19h30 en semaine et également le samedi.
- Suite aux inquiétudes des parents délégués concernant la démolition des hangars « Morien » et du traitement de l'amiante, M. le Maire donne lecture du courrier de la société en charge des travaux, précisant que tout a été fait dans le respect des règles.
- La mise en service de la borne de recharge est toujours en attente.
- La mise en place d'une plateforme pour vélos électriques est toujours à l'étude.
- Les divers petits travaux de réfection de voirie sont en cours.

5°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

a) Compte-rendu/Informations diverses :

- Le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 6 mai afin de faire le bilan du PEDT a été diffusé par M. BILLARD.
- La Fête de l'école aura lieu le samedi 15 juin.
- M. le Maire rappelle la pétition diffusée par les parents délégués concernant le manque d'enseignants et le non-remplacement des absents et précise qu'il soutient ce mouvement. Il invite les conseillers à en faire autant.

6°) Commission Informatique – CLAC

a) INFORMATIQUE = L'équipement de la classe mobile est en cours d'installation. Il reste encore le système d'alarme à finaliser ; le remplacement du matériel volé n'impactera pas le budget.

b) CLAC =

- Les décorations de l'été seront posées cette semaine.
- Le programme de la fête de la musique est arrêté ; plusieurs participants à la soirée « Segny a un incroyable talent » ont répondu présents.
Le stand « Buvette » sera tenu comme les années précédents par les associations du Judo et de la Chasse.
- La fête de la mi-août a été fixée au 17 août.
- La feuille-info a été distribuée.

7°) Affaires sociales et CCAS

a) Informations diverses : //

Marie GERVIER demande des nouvelles du SDF ; Mme DE SAEVER de répondre que plusieurs rendez-vous

lui ont été proposés auxquels il n'a jamais donné suite. Il semble que cette personne serait peu encline à vouloir bénéficier des aides qui lui sont proposées.

8°) Communauté d'agglomération

- a) Compte-rendu du conseil communautaire du 29/05/2024 : le compte-rendu sera transmis aux conseillers.
- b) Compte-rendu des différentes commissions :
 - Finances
 - Cadre de vie
 - Association des communes forestières
 - SIEA

9°) Questions/informations diverses

- Marie GERVIER demande à M. le Maire s'il serait favorable à ce qu'elle s'installe à l'extérieur de l'Espace de Vaise, le dimanche 9 juin à l'occasion des élections européennes, afin de recevoir les segnerands pour leur proposer de donner leur adresse mail afin que les diverses informations et manifestations du village puissent leur être diffusées. Elle informe qu'elle demandera avant tout l'aval de la Sous-Préfecture.
- M. le Maire informe le Conseil que le TAPAS BAR a obtenu le transfert d'une licence IV.

Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 2 juillet 2024 à 19h, salle des associations.

Séance levée à 20h10